

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 07 AVR. 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 08

Votants : 14 + 1 pouvoir

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**DELIBERATION N° 2016-16(RAJ)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 22 avril le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA (suppléante de Madame GRANET)

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de Monsieur LOGIER), André LAURENS, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à Madame BALASSE), Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 2 février 2016**

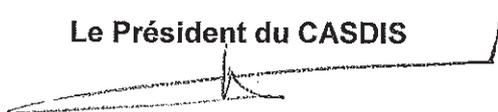
**Le Président FIAERT expose :**

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 2 février 2016 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du CASDIS**



**Claude FIAERT**

# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

-----

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFIDENTIEL

-----

### REUNION DU 2 FEVRIER 2016

18.00	19.00	20.00	21.00	22.00	23.00	24.00	25.00	26.00	27.00	28.00	29.00	30.00	31.00	32.00	33.00	34.00	35.00	36.00	37.00	38.00	39.00	40.00	41.00	42.00	43.00	44.00	45.00	46.00	47.00	48.00	49.00	50.00	51.00	52.00	53.00	54.00	55.00	56.00	57.00	58.00	59.00	60.00	61.00	62.00	63.00	64.00	65.00	66.00	67.00	68.00	69.00	70.00	71.00	72.00	73.00	74.00	75.00	76.00	77.00	78.00	79.00	80.00	81.00	82.00	83.00	84.00	85.00	86.00	87.00	88.00	89.00	90.00	91.00	92.00	93.00	94.00	95.00	96.00	97.00	98.00	99.00	100.00
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

**COMPTE-RENDU DE LA  
REUNION DU 2 FEVRIER 2016 – 15 HEURES 30**

**ORDRE DU JOUR**

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 10 décembre 2015	P 3 - 12
Rapport n°2	Modification de la quotité de travail du médecin-chef adjoint du Service de Santé et de Secours Médical	P 13
Rapport n°3	Convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS des Bouches du Rhône	P 14 - 25
Rapport n°4	Convention de formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts - Exercice 2016	P 26 - 35
Rapport n°5	Convention de mise à disposition d'un terrain destiné aux entraînements des équipes spécialisées du SDIS 04	P 36 - 40
Rapport n°6	Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Manosque, relative à la mise à disposition de moyens pour les besoins du SMUR	P 41 -46
Rapport n°7	Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'Education	P 47 - 50
Rapport n°8	Avenants aux marchés de travaux relatif à la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours d'Oraison	P 51 - 53
Rapport n°9	Amortissement des biens et imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros toutes taxes comprises	P 54 - 59
Rapport n°10	Révision de la délibération 2015-83(FIN) du 9 décembre 2014 relative aux indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires	P 60 - 63
Rapport n°11	Avenant au marché à procédure adaptée d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet d'évaluation du système informatique et opérationnel du SDIS 04	P 64 - 68
Rapport n°12	Modification de l'AP/CP relative au programme ANTARES	P 69 - 70
Rapport n°13	Transformation de la communication 2015-08(CDG) relative au Débat d'Orientations Budgétaires en délibération	P 71
Rapport n°14	Avenant n° 1 de la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours - Exercices 2015 à 2017	P 72 -
Rapport n°15	Budget Primitif de l'exercice 2016	Tome annexe
Communication	Liste annuelle des marchés publics conclus sur l'exercice 2015	P 74 - 82

**Etaient présents :**

**Les membres avec voix délibérative :**

Mesdames Sophie BALASSE, Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET,  
Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Robert GAY,  
André LAURENS, Christian LOGIER, Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN,  
Serge SARDELLA.

**Les membres avec voix consultative :**

Le Colonel Emmanuel CLAUD, directeur départemental des services d'incendie et de secours,  
Le Médecin de 1<sup>ère</sup> Classe Florence BESSON, médecin-chef adjoint du Service de Santé et de  
Secours Médical,  
Le Lieutenant Eric GUEUGNON, représentant les SPP officiers,  
Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers,  
L'Adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non-officiers.

**Etaient excusés :**

Mesdames Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD,  
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN,  
Monsieur le Préfet,  
Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du Service de Santé et de Secours  
Médical,  
Le Lieutenant Toufik REKIA,  
Le Sergent Ludovic GEFFROY,

**Assistaient également à la réunion :**

Madame DUVAL, directeur des services du cabinet de la Préfecture,  
Madame RENAUX, payeuse départementale,  
Monsieur CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques, représentant le Directeur  
Général des Services du Conseil Départemental.  
Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et  
de Secours,  
Le Capitaine Arnaud VALLOIS, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 15 heures 30.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président. Elle procède à l'appel, le  
quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

**Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 10 décembre 2015**

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et adopté à  
l'unanimité.

**Rapport n°2 : Modification de la quotité de travail du médecin-chef adjoint du Service de Santé  
et de Secours Médical**

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport.

Le Président FIAERT précise que le Service de Santé et de Secours Médical est soumis à une charge  
de travail très importante ce qui justifie cette augmentation de la quotité de travail du médecin-chef  
adjoint.

Après ces explications le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°3 : Convention relative à l'entraide opérationnelle entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et le SDIS des Bouches du Rhône**

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°4 : Convention de formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts - Exercice 2016**

Monsieur SARDELLA présente ce rapport.

Le Président FIAERT demande aux représentants des sapeurs-pompiers présents d'apporter des précisions sur le déroulé de cette formation.

L'Adjudant BRUNET précise que ces exercices en Intérieur confiné mettant en œuvre des techniques en condition réelles sont importants et cette formation est primordiale.

Après avoir pris connaissance de ces explications le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°5 : Convention de mise à disposition d'un terrain destiné aux entraînements des équipes spécialisées du SDIS 04**

Monsieur SARDELLA présente ce rapport.

Le Président FIAERT remercie monsieur MARTELLINI pour la mise à disposition d'un terrain communal. Il met le rapport aux voix, en l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°6 : Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Manosque, relative à la mise à disposition de moyens pour les besoins du SMUR**

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°7 : Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'Education**

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que les maîtres sont également sollicités pour participer à ces mesures de responsabilisation.

Il souligne que le SDIS priorise l'accueil de ces élèves dans des centres d'incendie et de secours qui disposent d'effectifs de sapeurs-pompiers en permanence afin d'aider ces jeunes à retrouver le sens des valeurs. Il demande au Capitaine DEVAUX d'apporter des précisions sur le dispositif mis en place avec le lycée Martin Bret.

Le capitaine DEVAUX, chef du CIS de Manosque, explique que cette convention est l'aboutissement de nombreux échanges avec le proviseur du lycée. Le CIS aura la possibilité d'accueillir une vingtaine d'élèves par an. Ces mesures, qui ne s'inscrivent pas dans une démarche punitive, permettront de transmettre aux élèves certaines valeurs et notamment le respect et la discipline par le biais d'actions de type « travaux d'intérêts généraux », de formations. Les élèves seront accueillis en journée, toutefois, les plus violents ne pourront pas être pris en charge par ce dispositif.

Monsieur LARTIGUE estime que ce dispositif serait très intéressant pour renforcer le civisme et permettrait de garantir plus de tranquillité publique. Il évoque la possibilité d'étendre ces mesures à certains jeunes qui rencontrent des difficultés avec l'autorité parentale.

Monsieur MARTELLINI rappelle qu'il est impératif de disposer de personnels en permanence pour garantir un accueil efficace de ces jeunes.

Le Colonel CLAVAUD confirme ces propos, les CIS d'accueil doivent disposer d'un encadrement disponible, efficace et rigoureux.

Au terme de ces échanges, le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°8 : Avenants aux marchés de travaux relatif à la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours d'Oraison**

Monsieur SARDELLA présente ce rapport.

Le président précise que malgré ces avenants, dont certains sont en moins-value, l'enveloppe financière dédiée à cette opération est respectée.

Le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°9 : Amortissement des biens et imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros toutes taxes comprises**

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport. Il s'agit d'une délibération classique qui doit être prise chaque année.

Le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°10 : Révision de la délibération 2014-83(FIN) relative aux indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires**

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Madame BAGARRY demande si cette révision résulte d'oublis dans la précédente délibération.

Le Colonel CLAVAUD répond par la négative et précise qu'il s'agit en fait de faire évoluer cette délibération afin de la mettre en adéquation avec l'existant. Les nouvelles dispositions de la délibération ont été abordées avec les sapeurs-pompiers lors de la Commission Administrative et Technique du SDIS: Elle vise notamment à faire référence aux limites du temps de travail.

Le président FIAERT met le rapport aux voix. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°11 : Avenant au marché à procédure adaptée d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet d'évolution du système informatique et opérationnel du SDIS 04**

Madame BAGARRY, vice-présidente, présente ce rapport.

Le Colonel CLAVAUD précise que cet assistant à maîtrise d'ouvrage accompagne le SDIS depuis le début du projet et qu'il est nécessaire, compte-tenu de la complexité du marché de maintenance et de ses enjeux opérationnels et financiers, que ce prestataire poursuive sa mission de conseil et d'assistance.

Le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°12 : Modification de l'AP/CP relative au programme ANTARES**

Le vice-président AUBERT présente ce rapport qui n'entraîne aucune observation.

Le président le met aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°13 : Transformation de la communication 2015-08(CDG) du 10 décembre 2015, relative au Débat d'Orientations Budgétaires en délibération**

Le vice-président AUBERT présente ce rapport. Il précise que la proposition de transformer la communication relative au DOB en délibération fait suite à une note de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises qui confirme la nécessité pour cela de délibérer dès 2016.

Monsieur MARTELLINI maintient que le DOB n'a pas à être délibéré.

Le président FIAERT propose néanmoins de suivre l'avis de la DGSCGC et de délibérer sur le fait que le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires le 10 décembre dernier.

Le président le met aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°14 : Avenant n° 1 de la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

**Rapport n°15 : Budget Primitif de l'exercice 2016**

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Il rappelle que le budget primitif 2016 a été compliqué à réaliser du fait des contraintes financières qui s'imposent aux communes, EPGL et au Département auxquelles s'ajoutent une activité opérationnelle en constante augmentation (+ 13,62 % au 31 décembre 2015) ainsi que l'impossibilité d'inscrire en prévision la reprise du E.C.T.V.A.

L'objectif principal a été de contenir les dépenses de fonctionnement tout en garantissant les moyens financiers pour assurer les missions de secours et de terminer les programmes engagés en investissement (modernisation de l'alerte, reconstruction de la caserne d'Oraison).

Pour 2016, le budget primitif s'élève à 22 992 375 euros contre 22 733 155 euros en 2015 soit une augmentation de 259 220 euros (+ 1,14 %) par rapport à 2015.

La ventilation par section est la suivante :

⇒ fonctionnement :	16 296 200 €
⇒ investissement :	6 696 175 €

Le Président présente ensuite le détail des dépenses et recettes de chaque section.

Il remercie le Colonel CLAVAUD et les services du SDIS pour le travail accompli ainsi que madame la payeuse et le directeur des finances du Conseil Départemental pour leur précieuse collaboration.

En l'absence d'observation, le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

#### Communication : Liste des marchés publics de l'exercice 2015

Le Président FIAERT présente cette communication. En l'absence d'observation, les membres du CASDIS en prennent acte à l'unanimité.

Avant de céder la parole à madame le directeur des services du cabinet du Préfet, le Président FIAERT félicite en son nom et au nom du CASDIS, le capitaine VALLOIS qui a reçu l'insigne de la Légion d'Honneur de la part du Colonel FAURE.

Le Capitaine VALLOIS lui adresse ses remerciements et souligne son émotion et son honneur de recevoir cette distinction, honneur qu'il souhaite partager avec tous les sapeurs-pompiers et avec les élus de CASDIS.

Le Président détaille ensuite le programme des actions de formation aux gestes qui sauvent qui sont mises en place dans différents CIS du département en février et mars et ce à la demande du Ministre de l'Intérieur compte-tenu de cette période très compliquée.

Il informe l'assemblée qu'il a représenté le département 04 lors de l'inauguration du CESIR à Valabre. Il souligne la réussite du bâtiment ainsi que la qualité des outils proposés pour la formation des sapeurs-pompiers.

Il a également assisté à la pose de la première pierre de la future base aérienne de la Sécurité Civile à Nîmes, conformément aux engagements pris par Manuel VALLS lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Les canadiens devraient quitter Marignane et s'installer dans les nouveaux locaux d'ici à deux ans.

Monsieur ARNAUD estime que ce choix est judicieux et que le renouvellement de la flotte des canadiens semble bien engagé compte-tenu du discours du ministre de l'Intérieur.

Monsieur MARTELLINI demande des précisions sur le paiement des vacances et sur le retard qu'il semble y avoir sur le versement aux SPV.

Le Président FIAERT rappelle que sur l'exercice 2015 le nombre de sortie de secours a connu une augmentation de 15 % et que le dispositif mis en place pour le crash a eu une incidence financière équivalente à un mois de vacances en période estivale. Pour garantir la solvabilité du service il y a donc eu un décalage dans le règlement des vacances. Ce décalage est en train de se résorber car les vacances du mois de juillet ont été réglées fin décembre et celle du mois d'août viennent d'être payées. Cette mesure contraignante pour les SPV, a permis de conserver l'épure du budget, le taux de réalisation de la section de fonctionnement étant de 100 % pour l'exercice 2015.

Après avoir donné ces précisions et en l'absence d'autres interventions, le président cède la parole à madame DUVAL.

Madame DUVAL rappelle le dispositif de formation aux gestes qui sauvent mis en place par les services de la Préfecture, en collaboration avec le SDIS, la Croix-Rouge et la Protection Civile à compter du 13 février.

Ces formations, mises en place suite aux nombreuses demandes enregistrées au niveau national après les attentats, permettront aux personnes de 15 ans et plus de découvrir les premiers gestes de secours : alerter, masser, utiliser un défibrillateur.

Compte-tenu du contexte difficile, ce partenariat sera également développé avec l'éducation nationale pour pratiquer ces modules en milieu scolaire car n'importe qui pourrait être témoin d'un acte terroriste.

Madame DUVAL précise que les inscriptions aux formations se font par internet, via le site de la Préfecture. Elle demande aux élus présents de faire passer le message auprès de la population,

message qui a été relayé par l'association des maires. L'idée de ces formations c'est essentiellement les premiers gestes de secours, le civisme, l'entraide.

Dans le même esprit, elle rappelle la possibilité de recruter des jeunes en service civique. Le SDIS a recruté six jeunes par le biais de ce dispositif, dispositif qui permet le partage de valeurs et l'esprit de citoyenneté.

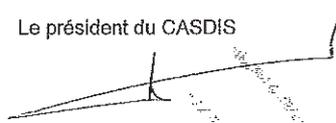
Au terme de cette intervention le Président FIAERT lève la séance à 16 heures 40.

La secrétaire de séance



Sophie BALASSE

Le président du CASDIS



Claude FIAERT

COMPTES RENDUS

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----